



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 avril 2026

DELIBERATION N°2026-021

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 038-213802812-20260413-DELIB_2026_021-DE

L'an 2026, le 13 avril, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 avril 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Meryle LOCATELLI pouvoir à Christine AUDOUARD, Annie PONTHEUX pouvoir à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nelly JANIN QUERCIA a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/03/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

DELIBERATION N°2026-021 : Désignation de la déléguée au sein de l'association "Communes forestières de l'Isère"

Didier PERRIN, Rapporteur

La commune de Noyarey, comme 145 autres collectivités iséroises, est adhérente à l'Association des « *Communes et Collectivités forestières de l'Isère* ». Elle fait partie des 6000 collectivités rassemblées dans la Fédération nationale « *Communes forestières France* ».

En Isère, les espaces boisés, les services qu'ils rendent et les activités qu'ils génèrent sont un atout et un levier de développement durable dans le contexte du changement climatique qui nous impact. Les attentes concernant les massifs forestiers sont nombreuses et font écho aux différentes fonctions assurées par la forêt : économique, écologique et sociale.

Le rôle du délégué de la Commune au sein de cette association concerne ainsi de multiples thématiques : filière bois construction, transition énergétique, plein air, paysage, conciliation des usages...

La déléguée représente la collectivité dans les instances départementale et nationale de l'association « Communes forestières – Isère » ; elle sera également invitée à siéger aux assemblées générales. Elle fera le lien entre le Conseil municipal et l'association.

Il est ainsi **PROPOSE** de désigner Mme Annie PONTHEUX en tant que déléguée titulaire au sein de « Communes forestières – Isère » ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et **DESIGNE** Mme Annie PONTHEUX en tant que déléguée titulaire au sein de « *Communes forestières – Isère* ».

Décision adoptée à la majorité.

Pour : 16

Contre : 3 Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA, Denis ROUX.

Affiché le : 20/04/2026

Reçu en préfecture le : 20/04/2026

Exécutoire le : 20/04/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 14/04/2026

Le Maire,
Didier PERRIN

